

SOMMAIRE

Fonctionnement de l'École

- Rencontre avec la CNIL
- Application I-PROF
- Elections professionnelles
- Emplois vie scolaire
- Accueil des élèves handicapés

L'action éducative

- Evaluations CE2
- les 10 ans du livre élu
- Semaine de la presse
- Bilan de l'orientation et de l'affectation
- Activités USEP en ligne

Les personnels

- validation de service
- Imprimés DRH 1^{er} degré
- Inscriptions concours
- Permutation informatisée

Ressources

- Le médiateur de l'éducation
- Concours de maths
- Rencontres échanges GFEN, APE

Agenda

Actualités du ministère

Le fonctionnement de l'École

Point juridique

Rencontre avec la CNIL ...

Pour une meilleure éthique de la communication.

A l'heure où les outils Internet interpellent sur les risques et la protection des mineurs, la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) réalise une campagne d'information. Des membres de la CNIL étaient de passage en Franche-Comté les 5 et 6 octobre pour rencontrer les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations... L'objet de ce tour des régions était de présenter les missions de la CNIL, d'apporter une information sur le contenu de la loi du 6 août 2004, d'en présenter les nouvelles dispositions, de sensibiliser aux retombées, en l'occurrence dans le système éducatif.

Internet, applications informatiques, transferts de fichiers... Comment concilier communication, libertés individuelles et protection des données personnelles ?

C'est cet équilibre fondamental que la CNIL s'efforce d'assurer et de maintenir. La loi du 6 août 2004 introduit une mécanique de contrôle plus rigoureuse pouvant donner lieu à des sanctions, la mise en place d'un réseau de correspondants informatique et libertés (CIL) au travers, par exemple, de chartes, dans chaque établissement, dans chaque organisme, permettant de garantir la sécurité des données et le respect des personnes. Elle assouplit et simplifie les formalités de déclaration des données et de leur traitement, ici un avis, là une autorisation... Consultez le site de la CNIL <http://www.cnil.fr> pour en savoir plus sur la loi, les principes, les droits et les devoirs, les modalités et formulaires...

Autres ressources : <http://www.delegation.internet.gouv.fr>, site de la délégation aux usages de l'internet et <http://www.educnet.education.fr> pour les nouvelles technologies dans l'éducation.

I-PROF

Votre parcours professionnel désormais en ligne...

L'application I-PROF est désormais opérationnelle dans le Doubs. Depuis tout ordinateur connecté à Internet, I-PROF permet aux enseignants d'accéder en ligne à des services personnalisés et sécurisés. L'espace comprend un site Internet et une messagerie électronique. Après s'être identifié, chaque enseignant pourra, en toute confidentialité, accéder à son dossier administratif, le compléter, dialoguer avec son correspondant de gestion, lui signaler un changement dans sa situation personnelle ou administrative. I-PROF lui permet d'éditer ou de compléter un CV, d'obtenir des informations sur les perspectives de carrière ou de promotion (liste d'aptitude, accès à la hors classe, mouvement...), de consulter des guides thématiques, d'utiliser les services proposés pour une mutation ou un concours...

Mode d'emploi

① saisir <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof> pour accéder au bureau virtuel (bv) et sécurisé* (https)

② Entrer son compte utilisateur et son mot de passe fournis par l'IA et identiques pour l'accès à la messagerie électronique WEBMAIL que vous utilisez peut-être déjà.

⊖ **COMPTE UTILISATEUR** : initiale du prénom suivie des 7 premières lettres du nom (en minuscules)

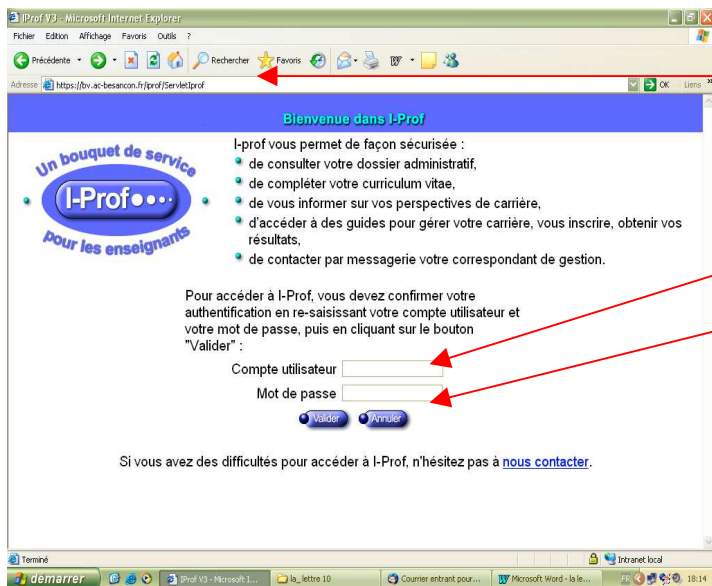
⊖ **MOT de PASSE** : Nomen ou mot de passe choisi pour la messagerie électronique (WEBMAIL)

Se reporter à la circulaire pour les modalités complètes. En cas de difficulté de connexion, contacter le service informatique, Mattieu Latroy au 03 81 65 48 91.

* connexion sécurisée : les informations sur Internet sont cryptées de manière à empêcher leur lecture ou leur interception par des tiers.

Pour en savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>



Elections des représentants des personnels aux CAP, 6 décembre 2005

Le mandat des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles arrive à son terme en mars 2006. Les instituteurs et professeurs des écoles seront donc appelés à voter le 6 décembre 2005 pour désigner leurs nouveaux représentants à la commission administrative paritaire nationale (CAPN) et à la commission administrative paritaire départementale (CAPD).

Quelques chiffres à retenir pour le département du Doubs : 3131 votants et 57 sections de vote dont 55 écoles de huit classes et plus, l'EREA, l'inspection académique, section de vote pour les électeurs votant obligatoirement par correspondance (instituteurs et professeurs des écoles en fonction dans les écoles de moins de huit classes notamment, ainsi que les instituteurs et professeurs des écoles définis à l'article 4 de l'arrêté du 12 juillet 2005). Les élections professionnelles des représentants des personnels du second degré, se dérouleront le même jour, et leur gestion relève des services du rectorat (DPEIDES).

Ce vote se déroulera suivant les modalités définies par l'arrêté ministériel du 12 juillet 2005 et la note de service du 12 juillet 2005 publiés au B.O n°7 spécial du 28 juillet 2005 en ligne sur <http://www.education.gouv.fr/bo/> __IA, Division Moyens 1^{er} degré, Laurence Chometon-Poirel, tél. 03 81 65 48 63

Cohésion sociale

Recrutement des emplois vie scolaire (EVS)

En lien étroit avec les services de la direction du travail et de l'emploi, les écoles et les établissements scolaires du 2nd degré peuvent, dans le cadre du plan de cohésion sociale, être dotés de personnels recrutés sous le statut de contrats d'aide à l'emploi. Ils seront répartis en fonction des besoins des établissements sur des missions spécifiques du péri-scolaire ou sur des fonctions d'appui aux équipes pédagogiques et éducatives : assistance administrative à la direction des écoles, aide à l'accueil des enfants handicapés, aide à la surveillance des élèves, appui à la gestion documentaire en CDI ou à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, aide à l'animation des activités culturelles, artistiques et sportives, participation aux sorties scolaires... 262 demandes émanant des écoles ont été transmises à l'ANPE qui fournit une liste de candidats aux directeurs des écoles. La procédure de recrutement est en cours.

Ces emplois sont à différencier des emplois d'assistants d'éducation et d'assistants pédagogiques en lycée. Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr> et <http://www.cohesionsociale.gouv.fr>

Intégration

Scolarisation des élèves handicapés

Les décrets mettant en place les différentes dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées sont en cours de publication. Dès à présent, selon le protocole d'accord établi entre la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et l'inspection académique du Doubs, un enfant ou un adolescent handicapé doit pouvoir bénéficier d'un accueil, au moins à temps partiel. Une première évaluation de ses besoins au niveau scolaire sera alors étudiée par les commissions de l'éducation spécialisée.

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques, il est fait appel à des personnels recrutés dans le cadre des nouveaux emplois aidés (EVS). Une cellule d'accueil départementale est mise en place depuis la rentrée scolaire avec un numéro d'appel téléphonique unique :

03 81 65 74 14 et une adresse électronique handiscol25@ac-besancon.fr (BO n°31 du 1/09/2005). Les services médico-sociaux d'accompagnement de la scolarisation des enfants adolescents handicapés et la commission départementale de l'enseignement spécialisé constituent autant de pôles de ressources.

En 2004-2005 : 960 intégrations dans les écoles, 220 dans le 2nd degré.

Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr> (communication du 31 août).

__IA, Adaptation et intégration scolaire (AIS), Tél. 03 81 65 74 17

L'action éducative

Evaluations

Traitement des résultats des évaluations CE2 avec J'ADE

Les évaluations CE2 ont été effectuées avant le 24 septembre, conformément aux instructions officielles. Le logiciel J'ADE vous propose sur le site <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubriques « nouveautés ») une sélection de procédures pour le logiciel J'ADE.

Comment effectuer la saisie des items en utilisant les fiches condensées facilitant leur copie dans J'ADE ? Une fois les données saisies, comment utiliser J'ADE pour analyser et exploiter les résultats de son école, de la classe ou d'un élève, pour une présentation aux parents ou pour la mise en œuvre d'un projet personnalisé d'aide pédagogique (PPAP) ou d'un projet personnel de réussite éducative (PPRE) ? Contacter si besoin le maître-animateur informatique de votre circonscription.

Effectifs élèves Constats rentrée 2005, validés par le ministère

1^{er} degré :

PUBLIC : 49 284 élèves
. 19 409 en maternelle
. 29 494 en élémentaire
. 381 en enseignement
spécialisé

PRIVE : 4129 élèves
. 1456 en maternelle
. 2650 en élémentaire
. 23 en enseignement
spécialisé

2nd degré :

PUBLIC : 38 117 élèves
Collèges/Segpa : 21 405
Lycées prof. : 5 606
Lycées (sans post-bac) :
11 106

PRIVE : 5805 élèves
Collèges/Segpa : 3896
Lycées prof. : 818
Lycées (sans post-bac):
1 091

Projet académique 2005-2009

Le projet académique fixe les priorités et les axes de la politique académique, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour la réussite de chaque élève.

Projet académique et sa synthèse en ligne sur le site de l'académie

<http://www.ac-besancon.fr>

En 2006, « le livre élu » fêtera ses 10 ans

Fort de son succès, ce projet départemental est reconduit et se déroulera selon les mêmes modalités pédagogiques que les années précédentes. Tous les éléments ont été diffusés dans les écoles et vous les retrouverez sur le site du CDDP du Doubs <http://crdp.ac-besancon.fr/cddp25>, Le thème de la famille se retrouve dans l'ensemble des 6 listes de livres proposés de la maternelle au lycée ; celui du loup dans les listes 1, 2 et 3. Objectif du projet pédagogique et culturel : mettre les élèves en appétit de lecture.

Pour fêter la 10^{ème} édition du « livre élu », des animations seront organisées en fin d'année scolaire. L'exposition des productions des classes du secteur de Besançon sera accueillie à l'IUFM Griffon à Besançon en juin prochain dans le cadre de son programme culturel.

Plus de 500 classes d'écoles participent cette année au « livre élu ». Un crédit de 15 000 euros est consacré au soutien de cette action par l'inspection académique pour le 1^{er} degré.

__IA, les conseillers pédagogiques du 1^{er} degré ou corinne.tissier@ac-besancon.fr

Education aux médias

Semaine de la presse et des médias dans l'école, 17^{ème} édition du 13 au 18 mars 2006

Nous sollicitons dès maintenant votre attention sur la prochaine édition de cette action pédagogique d'éducation aux médias et à l'image. Le travail de réflexion proposé cette année consiste à découvrir le monde à travers les médias (BO n°33 du 15 septembre 2005). Inscriptions sur le site <http://www.cleml.org> :

- établissements scolaires : inscription du 12 janvier 2006 (14h) au 3 février 2006 (18h)
- médias : inscription du 21 novembre au 21 décembre 2005

Pour aider à préparer cette semaine, le CLEMI et son relais en Franche-Comté mettent à votre disposition des ressources et des outils sur <http://crdp.ac-besancon.fr/clemi/>

__IA, coordonnatrice CLEMI dans le Doubs, Marie Adam-Normand, tél. 03 81 65 48 77.

Orientation / affectation

Bilan des décisions d'orientation pour l'affectation des élèves, rentrée scolaire 2005

Les familles doivent opter pour une formation assurée dans un établissement du district scolaire de leur domicile. Seul l'Inspecteur d'Académie peut accorder une dérogation à cette obligation. En revanche, la règle est assouplie pour une formation qui n'est pas dispensée dans le secteur scolaire dont dépend le domicile. Cette procédure s'applique aux spécialités des BEP, CAP, et aux 2^{ndes} de détermination générale et technologique (G&T) selon l'option choisie. Détails sur <http://ia25.ac-besancon.fr>

A l'issue de la 6^{ème} :

Passage en 5e	Redoublement 6e
94 %	6 %

A l'issue de la 4^{ème} générale :

Passage en 3e G	3e DP et insertion	Redlt 4e
87,3 %	6,6 %	5,9 %

A l'issue de la 3^{ème} générale :

Passage en 2 ^{nde} G&T	BEP/CAP	Redblt 3e
62,9 %	33,2 %	3,9 %

A l'issue de la 2^{nde} :

Vers la 1 ^{ère} générale	1 ^{ère} technologique	2 ^{nde} professionnelle	Redblt 2 ^{nde}
57,5 %	22,3 %	6,2 %	14 %

__IA, Division des élèves, Martine Mayor-Olivos, tél.03.81.65.48.73

Parlement des enfants,

Urgent, inscrivez-vous !
Contactez alors
Michelle Brulard
Tél. 03 81 65 48 77
ce.daed-viesco.ia25@ac-besancon.fr

1 classe CM2 par circonscription électorale de député (carte sur <http://ia25.ac-besancon.fr> , rubrique « les services communiquent » et « action éducative »)

Pour en savoir plus sur l'opération nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/index.asp>

AGENDA

• **du 12 au 20 novembre 2005 :**
8^{ème} édition de la Semaine de la solidarité internationale.
Ressources : <http://www.lasemaine.org> et <http://www.ssi-fcomte.fr.st> en Franche-Comté

• **20 novembre :**
Journée internationale des droits de l'enfant
Ressources : <http://www.defenseurdesenfants.fr/espace/index.htm>

Les personnels

Concours / Examens session 2006

Recrutement des personnels 1^{er} et 2nd degrés, session 2006 : Pensez à confirmer votre inscription au concours

- Personnels enseignants, d'éducation, d'orientation : inscription à confirmer du 3 novembre au 15 novembre 2005 avant 17h, via internet sur <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1>.
 - Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) : confirmation avant le 10 novembre minuit
 - Personnels de direction : inscription à confirmer avant le 12 novembre.
- Se reporter à l'Agenda du site <http://ia25.ac-besancon.fr> dans la rubrique Actualités.

Ressources humaines 1^{er} degré

De nouveaux imprimés et des fiches-guide...

De nouveaux imprimés (demandes d'autorisation d'absence et de congés maladie, attestation de sursalaire familial) et des fiches-guide (congés de maternité, de paternité et d'adoption) sont accessibles en ligne, au fur et à mesure des besoins, sur <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubriques "les services communiquent, Personnels, gestion individuelle").

**A noter ...
Changement d'adresse**

Sylvie Marlin,
conseillère pédagogique
départementale pour
l'enseignement des langues
vivantes à l'école est
désormais installée dans les
locaux de l'IA, bureau 216,
tél. 03 81 65 48 50 (poste
4624) / fax 03 81 65 48 92

Validation des services de non titulaire (auxiliaire, contractuel, vacataire...)

La validation de service de non titulaire a pour effet de permettre la prise en compte de ces services de non titulaire pour le calcul de la pension du régime spécial des fonctionnaires. Voir conditions dans la note ministérielle en ligne.

__IA25, DRH, Sylvie Cacho, tél. 03 81 65 48 58

Mouvement

Permutations informatisées 1^{er} degré

Participation sur I-PROF du 7 au 25 novembre 2005. Pour la procédure, se reporter à la circulaire départementale. Désormais, les participations au mouvement, l'inscription à la liste d'aptitude de professeurs des écoles se feront avec l'application I-PROF.

__ IA, Division des moyens 1^{er} degré, tél. 03 81 65 48 56.

Ressources

Des médiateurs de l'éducation nationale dans les académies. Le saviez-vous ?

Le médiateur de l'Education nationale et les médiateurs académiques ont été institués par le décret du 1^{er} décembre 1998. Ils sont nommés directement par le ministre et leur action est bénévole. Ils sont saisis directement. Les médiateurs reçoivent les réclamations d'ordre exclusivement individuel concernant le fonctionnement du service d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, émanant des usagers (parents d'élèves, lycéens, étudiants) et de tous les agents de l'éducation nationale, quel que soit leur statut. Les modalités de saisine sont précisées sur <http://ia25.ac-besancon.fr>

Le médiateur de notre académie peut être joint par téléphone au 03 81 65 49 74 ou fax au 03 81 65 73 59, par courriel à michel.vigneron@ac-besancon.fr, par courrier postal à M. le médiateur académique, Rectorat, 45 avenue Carnot, 25 030 Besançon cedex

Concours

Championnat international des jeux mathématiques et logiques, 20^{ème} édition

Public ciblé : élèves des écoles, collèges et lycées. Calendrier : inscription aux ¼ de finales scolaires jusqu'au 15 janvier 2006, ½ finales régionales le 18 mars 2006, finale internationale fin août 2006. Dossier d'inscription auprès de la fédération française des jeux mathématiques (FFJM), 8 rue Bouilloux Lafont, 75 015 Paris, Tél. 01 44 26 08 37 / fax 01 40 37 03 45 site internet <http://www.ffjm.org>

Echanges

« Entrer en littérature : comment leur apprendre à comprendre »,

Animation GFEN, mercredi 23 novembre 2005 à l'école Brossolette de 14 à 17h, avec prolongation en soirée (20h30) au Kursaal autour des compétences de lecture à construire (quelles activités, quelle remédiation ?).

Prochaines conférences de l'Antenne Petite enfance :

Thème « L'enfant et la séparation de ses parents : Quelles conséquences et quels risques pour lui, comment l'aider à passer l'épreuve ? ». Le 13 décembre à la Maison de la famille.

__APE, Besançon, tél. 03 81 53 36 78 / apefrc2@wanadoo.fr - site Internet <http://www.antenne-petite-enfance.asso.fr>

Actualités du ministère

Sur <http://www.education.gouv.fr> (rubriques publications / actualités)

- . Emplois vie scolaire : 45000 contrats pour l'Education nationale. Communiqué de presse,
- . Mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école : mise en place du Haut conseil de l'éducation ; dispositifs d'aide et de soutien ; dispositifs de réussite éducative – BO n°31 du 1^{er}/09/2005 et BO n° 35 du 29/09/2005.
- . Projet de loi de finances 2006. Dossier de presse du 29/09/2005 et lettre flash 11 octobre
- . 1500 assistants pédagogiques en soutien aux lycéens en difficulté. Communiqué de presse du 23/09/2005 ; BO n°35 du 29/09/2005.
- . EPLE – Fonctionnement et pilotage des établissements du 2nd degré : application de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale . BO n°36 du 6 octobre 2005.



<http://crdp.ac-besancon.fr/clemi>

besancon.fr/carep/



<http://foad.ac-besancon.fr/langueachat>



<http://foad.ac-besancon.fr/crebep>

03 81 52 64 79

Numéro d'appel unique pour tous les personnels de l'éducation nationale en situation difficile professionnelle, relationnelle, personnelle ...

Les nouveaux textes chaque vendredi...

Bulletin officiel [B.O.]

<http://www.education.gouv.fr/bo/>

.....